



13 avril 2018

5^{ème} rencontre du réseau valaisan contre les violences domestiques

(IVS).- L'impact des violences domestiques sur les enfants était au centre des discussions de la 5^{ème} rencontre du réseau valaisan contre les violences domestiques hier. Lors de violences les enfants sont-ils uniquement témoins ou de toute façon victimes ? Comment les aider ? A quel moment intervenir ? Deux spécialistes ont apporté leur éclairage sur cette thématique encore non abordée par le réseau.

Environ 90 personnes ont participé à la cinquième rencontre du réseau valaisan contre les violences domestiques consacrée à la problématique des enfants : quel est l'impact des violences intrafamiliales sur les enfants ? Sont-ils vraiment uniquement témoins ou faut-il les considérer également comme des victimes, même lorsque la violence n'est pas directement dirigée contre eux ? Comment les aider ? A quel moment intervenir ?

Deux conférences étaient au programme de la soirée : **Josette Huber**, responsable du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du PZO (Centre de psychiatrie du Haut-Valais), au sein de l'Hôpital du Valais, FMH en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et FMH en psychiatrie de l'adulte, a parlé des enfants comme témoins mais aussi comme victimes des violences domestiques. De son côté, **Jean-Louis Simoens**, chef de service partenariats en violences conjugales, responsable de la ligne d'écoute violences conjugales (Belgique francophone) et coordinateur des Pôles de ressources en violences conjugales, a donné des pistes sur les moyens de soutenir ces enfants.

Statistique 2017

En 2017, la Police a recensé 469 prévenus. De leur côté, les centres LAVI (aide aux victimes d'infractions) ont reçu 513 nouvelles victimes de violences domestiques, parmi lesquelles 306 femmes et 193 enfants ; parmi ces derniers, certains ont été eux-mêmes victimes de violences, alors que d'autres ont été exposés à des violences intrafamiliales.

La même année, 80 entretiens socio-thérapeutiques ont été réalisés avec des auteur-e-s de violences domestiques (8 dans le Haut-Valais et 72 dans le Valais romand), dans un but de prévention des récidives. Pour rappel, ces entretiens sont prévus par la loi sur les violences domestiques entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Personnes de contact:

- **Isabelle Darbellay Métrailler, cheffe de l'OCEF – 027 606 21 20**
- **Ursula Stuedi, collaboratrice scientifique de langue allemande – 027 606 21 20**

